

**Royaume du Maroc**

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement  
Département de l'Energie et des Mines



**المملكة المغربية**

وزارة الطاقة والمعادن والماء والبيئة  
قطاع الطاقة والمعادن

Direction de l'Observation et de la Programmation

## **NOTE DE VEILLE DES SECTEURS ENERGETIQUE ET MINIER (Informations du 12 avril 2010)**



### **PETROLE**

***Total cède sa participation dans Virgo et Matterhorn à W&T Offshore, Inc. dans le Golfe du Mexique***

(src : Communiqué TOTAL)

**Total E&P USA, Inc., une filiale à 100% de Total S.A., annonce le transfert de ses participations dans trois permis fédéraux situés en mer dans le Golfe du Mexique à W&T Offshore, Inc.**

Cette cession est effective à compter du 1er janvier 2010. Selon les conditions de l'accord, W&T Offshore Inc. recevra les participations de Total dans les blocs Viosca Knoll 822 et 823 (« Virgo ») (64%) et dans le bloc Mississippi Canyon 243 (« Matterhorn ») (100%).

Le champ gazier de Virgo a été découvert en 1997 et est entré en production en 1999. Situé dans le plateau continental par des profondeurs d'eau de 345 mètres, Virgo a atteint une production moyenne d'environ 2 000 barils d'équivalent pétrole par jour (bep/j) à la fin 2009.

Matterhorn, champ de gaz et de pétrole, a été découvert en 1999 par des profondeurs d'eau de 850 mètres. La production a démarré en 2003 et a atteint une production moyenne d'environ 5 000 bep/j à la fin 2009.

Avec la cession de ces actifs non stratégiques, Total achève la réorganisation de ses activités Golfe du Mexique autour des zones de croissance en eaux profondes.

#### Total Exploration et Production dans le Golfe du Mexique

A fin 2009, la production du Groupe dans le Golfe du Mexique s'est élevée à près de 30 000 bep/j, dont la plus grande partie est issue de Tahiti.

La production du champ en mer profonde de Tahiti, opéré par Chevron et dont Total détient une participation de 17%, a démarré en mai 2009. Tahiti est l'un des champs les plus importants du Golfe du Mexique et a rapidement atteint un plateau de production journalière d'environ 125 000 barils de pétrole et 70 million de pieds carrés de gaz naturel.

Par ailleurs, le Groupe est engagé dans le développement de la première phase du projet de Chinook, opéré par Petrobras et dont Total détient une participation de 33,33%. Une production test est prévue pour juillet 2010.

Enfin, Total a conclu une alliance avec la société Cobalt International au printemps 2009 pour l'exploration conjointe de 214 blocs en eaux profondes du Golfe du Mexique.



#### *Gaz: Russie et Qatar créent une commission de coopération*

(src : RIA Novosti)

**La Russie et le Qatar créeront une commission pour la coopération dans le domaine gazier, a déclaré dimanche aux journalistes le vice-premier ministre russe Igor Setchine en visite à Doha.**

Selon lui, Moscou présentera dans les plus brefs délais les candidatures des membres russes de la commission.

Le vice-premier ministre et ministre de l'Energie et de l'Industrie du Qatar Abdallah Bin Hamad Al-Attiyah à son tour a déclaré à la chaîne Russia Today que les candidatures de son pays seraient présentées lundi.

Plus tôt, M. Al-Attayah a déclaré qu'il envisageait de se rendre en Russie au mois de mai.



*Avis d'expert : Marc Vogeleisen DG d'Energos France*

(src : Energos France)

**Suite à l'annonce brutale en janvier de la baisse des tarifs de rachat, les débats se multiplient dans le secteur photovoltaïque. L'ensemble des acteurs de la filière photovoltaïque s'est prononcé sur le sujet et les retours sont assez mitigés.**

Cependant, très peu d'entre eux ont établi des parallèles avec d'autres pays. Or, observer ce qui se passe chez ses voisins européens ou même au-delà, permet de mieux comprendre ce qui se passe chez soi et de déceler des mécanismes et des principes de régulation communs. La filière du PV est encore jeune et fragile et il est essentiel de comparer les expériences pour se diriger ensemble vers une croissance verte sereine.

### **La filière photovoltaïque française en voie de consolidation**

Avec les incitations fiscales, les tarifs de rachat et la baisse de 30 % du prix des modules, le gouvernement français a du freiner les engouements. A travers l'arrêté du 12 janvier 2010, il a pu officialiser la baisse des tarifs afin d'assainir le marché du PV où s'étaient précipités bon nombre de développeurs de projets. Ces mesures mises en place de manière hâtive, « ne remettent pas en cause les objectifs du Grenelle » d'après Marc Vogeleisen. Au contraire, ce changement de politique est de nature à consolider le marché et à le rééquilibrer en fonction des zones d'ensoleillement, avec un tarif de rachat départementalisé. Cependant « la mise en place de ce nouveau système aurait du se faire de manière plus progressive et transparente afin de permettre aux acteurs de se redéployer. En effet, cet arrêté encourage davantage le résidentiel et les grandes unités de production comme les fermes solaires, que l'intégration au bâti industriel ou agricole. Ce nouveau barème favorise clairement les extrémités du marché.» en conclut Marc Vogeleisen.

### **Focus sur le système de rachat en France**

L'aide financière de l'Etat consiste à racheter à un tarif avantageux (0,58 €/kwh) l'électricité produite par les particuliers et à offrir un bonus sur le tarif d'achat de l'énergie radiative produite à partir de fermes solaires (0,314€/KWh + Bonus par département). Il s'agit là d'un tarif très attractif eu égard aux tarifs de rachats pratiqués hors de l'hexagone. Par ailleurs, le tarif de rachat pour des bâtiments industriels ou agricoles à construire n'est plus que de 42€/KWh, ce qui devra se traduire par une baisse des programmes de constructions de bâtiments neufs dans une grande partie de la France.

### **Energos confronté à deux visions du solaire**

**En Italie**, l'approche du solaire n'est pas du tout la même du fait principalement de la séparation des pouvoirs dans ce domaine et de l'accès à l'énergie nucléaire. En France le marché est monopolistique, dirigé par EDF, contrairement à l'Italie où le marché est dérégulé.

En Italie, où l'électricité est plus chère, le système pousse à l'autoconsommation c'est-à-dire à valoriser davantage les installations plus petites fournissant la puissance nécessaire pour la consommation des foyers. Ce n'est pas forcément le cas en France puisque les particuliers bénéficient déjà via EDF d'un courant électrique à faible coût : moins de 0,15 €/kwh contre 0,30 €/KWh de coût de production pour de l'énergie photovoltaïque. Hormis l'investissement écologique, l'autoconsommation a donc un intérêt moindre en France. L'Italie qui n'est pas utilisatrice de nucléaire pousse donc à l'autoconsommation qui a également l'avantage d'éviter le transport de l'énergie sur le réseau national.

### **Focus sur le système de rachat en Italie**

Le système de rachat de l'énergie solaire est double :

1. L'état reverse sur une durée de 20 ans une aide fixe calculée en fonction de la production de l'installation. Cette aide va de 0,44 à 0,36 €/kwh selon les dimensions de l'installation, en favorisant les installations les plus petites.
2. De plus, le particulier qui installe chez lui des panneaux solaires va pouvoir consommer directement sa propre électricité produite. Cela lui procure ainsi un revenu indirect grâce à la réduction de sa facture énergétique. Dans le cas des installations au sol, l'électricité produite sera revendue à un tarif d'achat.

Par ailleurs, en Italie aussi on tente de réfréner la bulle verte liée à la baisse du prix des modules et aux tarifs d'achats avantageux. Son système d'aide, Conto Energia, sera modifié par le gouvernement dans les prochains jours. Les derniers ajustements sont encore en cours de discussion mais d'après les premières prévisions annoncées, cette loi prévoit une réduction des tarifs de rachat d'environ 20% en 2011, avec une diminution annuelle progressive. Selon Marc Vogeleisen, « contrairement à la France, les fluctuations des tarifs en Italie se font de manière douce et progressive. Elles sont annoncées longtemps à l'avance afin de permettre aux acteurs de la filière d'avoir une visibilité sur les opportunités de développement. ». Ainsi la loi de 2007 en Italie annonçait déjà une baisse de 2 % du tarif de rachat en 2008, puis de 2 % en 2009.

### **Enerqos se recentre sur son cœur de métier**

Suite à cette annonce, Enerqos France, groupe spécialisé dans les centrales au sol, va se recentrer sur son cœur de métier c'est-à-dire les installations au sol. Pour Marc Vogeleisen « Même si le cadre réglementaire français est aujourd'hui plus complexe, il s'efforce de préserver les différents acteurs et de moduler la croissance des différents segments de marché. » Les obligations de demande de permis de construire, d'étude d'impact et d'enquête publique permettront de prévenir les conflits d'usages et d'améliorer la concertation locale, en attendant la mise en place de schémas de développement régionaux.

Aujourd'hui, en France, en Italie et dans le monde, les perspectives de croissance du marché photovoltaïque sont meilleures que jamais. Cependant, Marc Vogeleisen confirme que « Il ne s'agit plus de croître vite mais d'assurer la croissance et la pérennité de la filière. » Le régulateur devra donc à l'avenir assurer la visibilité et la stabilité des tarifications, afin d'aller ensemble vers une croissance verte sereine et atteindre la "grid parity".

## *Bioéthanol : les syndicats réclament plus de cohérence*

(src : AGPB, AGPM, CGB, SNPAA)

**Suite à la publication des résultats de l'Etude Ademe sur les analyses de cycle de vie (ACV) appliquées aux biocarburants de première génération consommés en France, les organisations syndicales (Céréaliers, Betteraviers et Industriels d'Alcool Agricole), ont donné officiellement leur position sur le sujet.**

En premier lieu, l'étude ADEME/ministère de l'Ecologie/ministère de l'Agriculture/France Agrimer rendue publique le 8 avril 2010 confirme selon les syndicats "les atouts environnementaux et énergétiques du bioéthanol français".

L'étude établit que les **émissions de gaz à effet de serre (GES)** sont réduites dès aujourd'hui de 47% avec le bioéthanol de blé, 53% avec le bioéthanol de maïs et 66% avec le bioéthanol de betterave, par rapport à l'essence. Le bioéthanol français, grâce aux performances de sa filière, dépasse ainsi le seuil de 35 % fixé dans la Directive Européenne 2009/28/CE sur les énergies renouvelables. Les marges de progression disponibles permettront de respecter le seuil de 50% de réduction des émissions de gaz à effet de serre avant l'échéance de 2017.

**Sur le plan énergétique**, l'étude établit que l'énergie fournie par le bioéthanol est 1,7 fois supérieure à l'énergie fossile consommée tout au long de son processus de production. Le bilan énergétique de cette énergie renouvelable est donc deux fois meilleur que celui de l'essence d'origine fossile, dont le bilan est de 0,82 unité d'énergie produite pour 1 unité d'énergie fossile consommée.

La production de bioéthanol issue de matières premières cultivées dans l'Union européenne ne s'accompagnant **d'aucun changement d'affectation des terres en Europe**, l'étude ne retient pas d'émission de gaz à effet de serre à ce titre.

Faute d'une méthodologie éprouvée, l'étude ne prend pas position sur les niveaux d'émission qui pourraient résulter d'éventuels besoins de terres supplémentaires ailleurs dans le monde.

Mais, en Europe, des terres ont été rendues disponibles pour de nouveaux débouchés comme le bioéthanol, par exemple avec les restrictions sur les exportations de sucre et les améliorations de rendement. Concrètement, la filière française du bioéthanol ne s'attend pas à des effets indirects négatifs sur les émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre de l'application de la Directive énergies renouvelables.

Les acteurs de la filière bioéthanol souhaitent que ces résultats, très favorables à la lutte contre le changement climatique et contre la dépendance vis-à-vis du pétrole, amènent les Pouvoirs Publics à mettre plus de cohérence dans leurs actions en faveur du bioéthanol :

- en corrigeant une fiscalité qui taxe plus l'énergie issue du bioéthanol que celle issue de l'essence ;

- en fixant, dans le plan d'action national en matière d'énergie renouvelable, un objectif de 10% d'énergie issue de bioéthanol dans les essences en 2015, à la portée de la filière bioéthanol, à travers notamment la généralisation du SP95-E10 et le développement du Superéthanol-E85.
- en favorisant la diffusion de la technologie flex-fuel et l'utilisation du Superéthanol-E85, notamment par l'octroi d'un bonus aux véhicules flex-fuel.

## ECONOMIE VERTE

### *Deals du 6 au 12 avril 2010: l'éolien européen (et français), cible recherchée*

(src : GreenUnivers)

**Cette semaine, en France**, la polémique a continué sur l'éolien alors qu'une étude montre que l'essor du marché en 2009 a surtout profité aux fabricants de turbines allemands, **Enercon** en tête. Toujours dans l'éolien, **EDF EN** a signé un gros contrat de vente pour un parc aux Etats-Unis.

Dans la biomasse, **GDF Suez** lance un très gros projet de centrale en Pologne, d'une capacité de 190 MW et pour un investissement de 240 millions d'euros. Le groupe **Europlasma** a, lui, traversé une passe délicate : l'accord avec le fonds britannique qui devait financer ses projets de gazéification de biomasse par technologie plasma a été rompu, mais l'entreprise vient de signer une lettre d'intention avec un nouveau partenaire.

Dans les biocarburants à base d'algues, les français affichent leurs ambitions, avec plusieurs start-up très innovantes comme **Fermentalg** ou **BBtek**.

Enfin, dans les transports, la nouvelle alliance entre **Renault-Nissan et Daimler** promet des synergies dans le domaine des véhicules électriques entre les deux constructeurs.

**A l'international, les parcs éoliens européens attirent toutes les convoitises**: le fonds **Platina** rachète des parcs français au prix fort, l'américain **AES** s'offre des parc britanniques et polonais. Et puis plusieurs levées de fonds, dont une très importante du suisse **Landis+Gyr** mais aussi de plusieurs petits groupes américains de batteries ou encore de cellules solaires à couches minces.

Outre-Atlantique, c'est une semaine phare au Canada, où l'Ontario veut consacrer 8 milliards aux énergies vertes, et aux Etats-Unis **General Electric** se recentre sur les couches minces et **Mitsubishi** veut reconquérir le marché éolien américain.

**Egalement dans l'éolien, Dong Energy** pourrait bientôt construire le plus grand parc offshore danois, de 400 MW pour plus de 1,3 milliard d'euros. L'Espagne, elle, veut consacrer 590 millions d'euros à faire rouler des voitures électriques.

Mais pendant ce temps, en Chine, deux des plus gros producteurs solaires, **Suntech et Trina Solar**, obtiennent... presque 12 milliards de crédits auprès d'une grande banque publique. Comment leur résister ?